



La fumée de mes voisins est insupportable

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 10 août 2019

Bonjour,

La fumée de mes voisins est insupportable : l'odeur entre dans la chambre, dans le salon. Je ne veux pas spécialement les empêcher de fumer chez eux ou dehors, mais j'aimerais pouvoir profiter de mon logement sans que ma famille soit intoxiquée . Comment faire ?

Réponse :

Les lois qui protègent contre le tabagisme ne s'appliquent pas dans le domaine privé. Il ne reste donc que la possibilité de recourir aux textes qui protègent des troubles anormaux de voisinage par nuisance olfactive. Le site de service-public vous guidera pour obtenir le respect de votre droit à ne pas subir de [nuisance olfactive de voisinage](#), notamment en faisant appel au [conciliateur de justice](#)

Mais l'opinion publique est désormais favorable à l'élargissement de la protection contre la fumée de tabac pour l'ensemble des lieux, extérieurs comme intérieurs, dans lesquels le tabagisme passif sévit. Une [récente enquête](#) effectuée par OpinionWay pour DNF-ZeroTabac confirme cette tendance et encore plus récemment, une [sondage effectué par le Figaro](#) et portant sur 163.921 votants relève 76% de votes en faveur de cette évolution.

Si vous souhaitez voir réellement évoluer la protection contre ce type de nuisance, participez au travail des [adhérents](#) de notre représentation régionale Île-de-France qui a organisé un [groupe de travail](#) dont l'objectif est de faire entendre au législateur la nécessité de mettre fin à cette anomalie.